

Bassins scolaires : Objectif Lune ?

Isabelle Michel

Contribution à la revue « Politique »

Si, à l'initiative du Gouvernement de la Communauté française, la Déclaration commune pour l'éducation est signée par la plupart des acteurs de l'enseignement, en ce compris les interlocuteurs sociaux interprofessionnels, le Contrat pour l'école, lui, est à la signature du Gouvernement seul.

Ainsi, y a-t-il eu **accord sur les grands objectifs à atteindre** : améliorer l'efficacité de l'enseignement et lutter contre les inégalités. Toutefois, les engagements quant à la manière d'y parvenir suscitent débat. C'est le cas des bassins.

Comment les bassins vont-ils servir l'égalité et l'efficacité ? La réponse est souvent dans la question. Dès lors, approfondir les causes de l'inégalité et de l'inefficacité -en tant que échec à amener tous les élèves à réussir le secondaire supérieur- sera notre itinéraire... Vers la Lune ?...

Alors que les écoles sont toutes essentiellement financées par de l'argent public, nombre d'entre elles adoptent des pratiques d'inscription et d'orientation assimilables à des **dérives marchandes** : priorité au nombre d'élèves à inscrire, à leur profil (niveau de réussite, comportement...). Un établissement assuré de sa « quantité » d'élèves pourra d'abord sélectionner sur le profil. Ces pratiques alimentent une ségrégation entre enfants selon qu'ils proviennent ou non de milieux socioéconomiques favorisés. Or, avec une telle séparation, les enfants issus de ces milieux favorisés obtiennent en moyenne des résultats scolaires élevés, et inversement. **Inégalité**. Les élèves en difficulté sont concentrés dans des établissements qui parviennent difficilement à les emmener vers la réussite. Ce système dual est dit coûteux et n'amène pas la majorité à un niveau d'exigence scolaire suffisant. **Inefficacité**.

Ces phénomènes traversent les réseaux et sont alimentés par ceux-ci. Chaque réseau tente de constituer en son sein les filières les plus porteuses d'élèves (« en quantité et en qualité »), de manière à ce que l'élève inscrit dans un réseau y fasse toute sa scolarité. La pluralité des réseaux est donc coûteuse en argent public (sur offre) et en égalité (concurrences locales ; relégation, abandon). Les intérêts immédiats de l'établissement obéissent souvent aux mêmes règles (survie, positionnement, image) au détriment de l'égalité dans la réussite, la solidarité entre écoles et l'efficacité des moyens publics.

Résultat : le rôle d'ascenseur social de l'école n'est pas rempli, particulièrement pour les enfants qui en ont le plus besoin. **L'école n'émancipe pas** (suffisamment). Le système est inégalitaire.

Les pratiques sélectives, le type de financement des écoles mais aussi le **libre choix des parents** concourent à faire de l'enseignement un quasi marché. L'exercice de deux libertés constitutionnelles (d'inscrire et d'enseigner) conduit à des effets pervers. D'un côté, malgré l'obligation légale d'inscrire les enfants, des écoles trient. D'un autre, selon l'offre scolaire et la proximité du domicile, les familles sont contraintes à leurs moyens, l'école n'étant pas effectivement gratuite et tenant compte du coût des transports en commun. Libres et inégaux, les parents sont livrés à leur propre (in)capacité à lire un système scolaire complexe et dual.

Le lien entre les résultats scolaires et l'origine socioéconomique n'est pas une donnée immuable. **Des exemples à l'étranger montrent de faibles écarts de résultats** : les élèves réussissent mieux, indépendamment de leur milieu socioéconomique. L'école y émancipe.

Autre donnée préjugée immuable, l'étude « Les bassins scolaires : de l'idée au projet » montre que « **école ghetto** » ne rime pas avec « **quartier ghetto** ». L'implantation de l'école influence mais ne dicte pas sa population.

Contrairement aux titres foisonnant dans la presse au moment des résultats PISA (« Tous des cancre... »), les résultats du système scolaire en Communauté française sont qu'il performe à former une minorité de jeunes à une maîtrise élevée d'acquis et qu'il échoue à diplômé un jeune sur trois au niveau secondaire. Certains diront qu'il performe, point. Contrairement aux titres foisonnant dans la presse au moment des résultats PISA (« Tous des cancre... »), les résultats du système scolaire en Communauté française sont qu'il performe à former une minorité de jeunes à une maîtrise élevée d'acquis et qu'il échoue à diplômé un jeune sur trois au niveau secondaire. Certains diront qu'il performe, point.

Et les bassins ? En tant que niveau intermédiaire de gestion entre la Communauté française et les écoles, permettraient-ils de dépasser ces phénomènes de concurrence et la ségrégation élitiste ? La réponse est dans la question.

Les inégalités ne sont pas le fait d'un niveau de régulation. L'étude précitée relève ceci : la plupart des normes centrales en matière pédagogique ne constituent pas un contrepoids efficace aux logiques de marché. Si elles sont définies de manière floue, ces normes sont adaptées selon la position acquise ou visée par l'établissement (les intérêts immédiats priment). Si elles sont contraignantes, les concurrences entre réseaux et entre établissements en détournent les effets. Regardons les choses de plus près.

Les bassins permettraient-ils d'améliorer l'efficacité ? Convenons que l'efficacité signifie que les moyens alloués permettent à l'enseignement de mener tous les élèves à la réussite de la 6^e secondaire au moins, sans dépense inutile.

Pour que les bassins fonctionnent, et donc qu'ils produisent des normes efficaces, il apparaît nécessaire de neutraliser les effets de concurrence et de marchandage entre réseaux et entre établissements (c'est-à-dire aussi entre établissements d'un même réseau).

Aujourd'hui, à cet égard, **trois** possibilités sont envisagées.

L'étude interuniversitaire sur les bassins, dont le cadre est le respect du prescrit constitutionnel (donc de la liberté d'enseigner sur laquelle se fondent les réseaux), propose de rentabiliser l'offre d'enseignement en favorisant des synergies. Et ce, d'abord au sein de chaque réseau (**intra réseau**), ensuite entre les réseaux (**inter réseaux**). L'effet de ces synergies comporte un revers : celle d'une rationalisation larvée qui pourrait exacerber les constats actuels d'inégalité et d'inefficacité.

Le Contrat pour l'école ayant perdu l'ambition de la Déclaration commune, il se pourrait que le choix soit ailleurs : les futurs Centres de technologie avancée (CTA) et l'actuel Fonds d'équipement pédagogique rempliraient-ils les bassins ? Ce choix serait de construire l'**inter réseaux**, en conditionnant l'octroi de subsides complémentaires à des synergies (ou des marchandages ?) entre réseaux. C'est la logique financière du Dispositif de validation, pour les réseaux de l'enseignement de promotion sociale, partenaire du dispositif (avec les opérateurs publics de formation).

Appliqué à l'enseignement obligatoire, une telle logique favorise les établissements déjà les mieux équipés. Ceux-ci draineront plus de subsides. Et donc plus d'élèves (financement au nombre) parmi ceux qui auront les moyens d'y aller (moyens inégaux des familles). A contexte concurrentiel maintenu, les bassins pourraient engendrer une « auto rationalisation » des établissements scolaires obligés de fermer des filières voire leurs portes faute d'élèves. Et cela, financé par des subsides.

Vu les concurrences, un inter réseaux restera pétri de logiques concurrentielles, où ceux qui s'associent créent un avantage vis-à-vis d'autres. La question de l'efficacité n'est pas uniquement celle des moyens. C'est aussi celle des coûts de la multiplicité des réseaux.

Un **réseau unique** - précédé peut-être d'un inter réseau ? - annihilerait les concurrences et marchandages inter réseaux caractéristiques de la gestion de l'offre d'enseignement. Nonobstant le fait qu'il faut encore gérer le problème de concurrence entre établissements. L'option est radicale et révolutionnaire (même si elle est âgée pour certains... Mais aujourd'hui, nous buvons quand même du vinaigre.).

Les bassins permettraient-ils d'améliorer l'égalité ? La ségrégation scolaire prend forme, elle aussi, en inter et en intra réseaux. Outre la question relative aux synergies ou au réseau unique, il faudra pouvoir organiser la **solidarité entre les établissements**, pour que certains ne captent pas les moyens au détriment des autres... Mais aussi organiser la **mixité des élèves** dans les établissements et entre eux. Et ce, à l'encontre des actuelles pratiques concurrentielles par lesquelles les établissements « cotés » relèguent des élèves ne correspondant pas à leur norme vers d'autres murs (y concentrant les difficultés)... Et surtout, garantir la maîtrise d'acquis minimum pour tous, tout en évitant les concurrences entre écoles fondées sur l'offre de formation (options...), ce à quoi répond un **tronc commun unique et pluridisciplinaire** : même cursus pour tous jusque 16 ans.

Soulignons que l'expérience étrangère montre que **les pays dans lesquels les bassins scolaires fonctionnent ont un seul réseau et un véritable tronc commun** (non différencié).

L'Objectif Lune n'est donc peut-être pas si irréaliste... mais il est urgent. Il urge en effet de réussir l'école pour tous les élèves. Car si quelques planches de BD ont précédé « un petit pas pour l'homme », il est grand temps de poser « un grand pas pour l'humanité ». ■